



Ville de Lamotte-Beuvron

**DEMANDE D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC
BASSIN DU CANAL**

Mairie de Lamotte-Beuvron
Police Municipale

6 bis rue de la Poste
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Tél : 02 54 83 02 58

police-municipale@lamotte-beuvron.fr

A TRANSMETTRE AU SERVICE POLICE MUNICIPALE AVEC LES ELEMENTS DEMANDES
(30 jours minimum avant la manifestation)

DEMANDEUR

DEMANDEUR

Nom-Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

DATES D'OCCUPATION

SOLLICITE L'AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC

Date événement souhaitée :

Arrivée le Départ le

Date événement souhaitée :

Arrivée le Départ le

Date événement souhaitée :

Arrivée le Départ le

**Contactez impérativement le service Police Municipale
au 02 54 83 02 58 avant de vous installer**

La loi n° 2008-136 du 13 février 2008 relative à la sécurité des manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parcs d'attractions indique que "Tout exploitant de manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parcs d'attractions ou tout autre lieu d'installation ou d'exploitation est tenu de faire connaître au public, par voie d'affichage, le nom de l'organisme de contrôle technique et la date de la dernière visite de contrôle de l'équipement".

ATTRACTION	DESCRIPTION DES ATTRACTIONS : superficie m² Type d'attraction : <ul style="list-style-type: none"> Catégorie A (grand 8, grande roue, scooter) Catégorie B (manège enfants, mini karting, mini scooter, jeux circulaires ...) Catégorie C (tir, loterie et jeux d'adresse ...) Catégorie D (Entresort, mur de la mort, exposition de phénomènes..) Catégorie E (Palais du rire, train fantôme, palais des glaces...) Vente de confiserie, produits sucrés, glaces Vente de plats à emporter, produits salés
	BESOINS DIVERS Besoin d'un stationnement pour les caravanes, camping-car jours Branchement électrique OUI NON Puissance demandée <p style="text-align: center;">Chaque forain bénéficie de la gratuité la veille de la manifestation et le jour suivant la fin de la manifestation.</p> <p style="text-align: center;">Le paiement des droits de place sera effectué le jour de l'installation</p>
ÉLECTRICITÉ/EAU/STATIONNEMENT	

Visa de dépôt : le

Fait à Lamotte-Beuvron, le
Signature du demandeur

Avis de l'administration :

Accord Refus

Fait à Lamotte-Beuvron, le
Le Maire

Observations :

.....

Extrait délibération n° 2017-01-06 du 25 janvier 2017

PRESTATIONS	UNITE/DUREE	TARIFS
Catégorie A (grand huit; grande roue; jet bob; rangers; chenille; looping; scooter)	Forfait/Jour	50.00 €
Catégorie B (manège enfants; mini karting; mini scooter; bumper; tous jeux circulaires)	Forfait/Jour	40.00 €
Catégorie C (tir; loteries; tous jeux d'adresse)	Forfait/Jour	30.00 €
Catégorie D (entresort; mur de la mort; exposition de phénomènes)	Forfait/Jour	20.00 €
Catégorie E (palais du rire; train fantôme; palais des glaces...)	Forfait/Jour	15.00 €
Branchement électrique attraction et stands forains	Forfait/Jour	5.00 €
Vente de confiseries, produits sucrés, glaces < 6 ml	Forfait/Jour	35.00 €
Vente de confiseries, produits sucrés, glaces > 6 ml	Forfait/Jour	45.00 €
Vente de plats à emporter, produits salés < 6 ml	Forfait/Jour	50.00 €
Vente de plats à emporter, produits salés > 6 ml	Forfait/Jour	70.00 €
Stationnement de caravanes ou camping-cars des forains / eau / électricité	Forfait/Jour	5.00 €